



2ème Réunion du Comité de Pilotage

Ndjamena, Tchad (en Virtuelle)

29 Juin 2021

COMMUNIQUE FINAL

Adopté par le Comité de pilotage de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de redressement et de résilience des zones affectées par Boko Haram dans la région du Bassin du Lac Tchad (SRS) lors de sa deuxième réunion virtuelle du 29 juin 2021 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SRS pour 2020.

Le Comité de pilotage de la SRS,

Rappelant sa dernière réunion tenue le 27 novembre 2019 à Ndjamena, au Tchad, où il a adopté les termes de référence, approuvé la composition du Comité de pilotage, reçu, et approuvé le rapport de démarrage de la SRS, et mandaté le Secrétariat pour procéder à sa mise en œuvre,

Notant l'accueil et les discours d'ouverture du Secrétaire exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad et du Commissaire de l'Union Africaine pour les Affaires Politiques, la Paix et la Sécurité, qui ont renforcé le caractère central de la mise en œuvre de la SRS afin d'inverser la situation dans les huit territoires affectés de la région du Bassin du Lac Tchad,

Considérant le rapport sur la situation sécuritaire actuelle dans le bassin du Lac Tchad fourni par le Commandant en Chef de la Force Multinationale Mixte (FMM),

Exprimant sa préoccupation sur la situation sécuritaire volatile et imprévisible qui met davantage en évidence le besoin crucial de poursuivre les efforts pour la mise en œuvre de la SRS,

Rappelant en outre les décisions issues du premier comité de pilotage

- (a) sur la situation sécuritaire ;
- (b) sur la phase de démarrage de la SRS ;
- (c) Sur l'adhésion de nouveaux membres au sein du comité de pilotage ;

Prenant note du rapport de progrès de l'année 2020 présenté par le Secrétariat de la SRS et par les groupes de travail de la Task Force Régionale à travers les différents clusters et les recommandations et priorités pour 2021,

Appréciant les présentations effectuées par les représentants des bureaux des gouverneurs sur les Plans d'Action Territoriaux (PAT) et leurs priorités,

Soulignant en particulier que le rapport 2020 est basé sur les données et informations reçues par le Secrétariat à travers les partenaires de mise en œuvre mais ne fournissent pas une cartographie complète de toutes les activités et interventions dans le Bassin du Lac Tchad,

Se félicitant des progrès positifs réalisés en vue de la mise en œuvre de la SRS, y compris la mise en place de structures de gouvernance et de coordination à tous les niveaux, et le développement des plans d'action territoriaux,

Soulignant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la SRS de manière coordonnée entre les entités régionales, nationales et locales,

Agissant en vertu de la section trois (3) de son mandat, le Comité de Pilotage

Sur l'adhésion des nouveaux membres :

- Approuve l'adhésion et accueille le Ministère de l'Administration Territoriale (Cameroun), le Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (Tchad), le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation (Niger), le Ministère Fédéral des Finances, du Budget et de la Planification Nationale (Nigeria), le Bureau du Coordinateur Spécial pour le Développement du Sahel (UNISS), la Banque Africaine de Développement et la Plateforme de la Société Civile au sein du Comité de Pilotage de la SRS.

Sur le droit de vote des membres :

- Chaque pays et institution membre n'a droit qu'à UNE seule voix.
- Demande au Secrétariat de la SRS de réviser les termes de référence du Comité de pilotage, afin de clarifier les droits de vote des membres comme indiqué ci-dessus. Les termes de référence révisés seront discutés et approuvés lors de la troisième réunion du Comité de pilotage, prévue en novembre 2021.

Sur la Coordination :

- Invite les ministères en charge de la coordination dans les pays 4 membres affectés à approuver les plans d'action territoriaux (PAT) avant la tenue du 3eme forum des gouverneurs, en accordant une priorité aux appuis par des mécanismes nationaux en vue de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stabilisation (SRS) ;
- Invite les gouverneurs à mettre en place des unités de coordination au niveau de chaque territoire et le renforcement de leurs capacités en matière de coordination, de suivi-évaluation et de reporting pour la mise en œuvre des PAT ;
- Reconnaît le rôle important joué par les coordinateurs résidents des Nations Unies dans la création de synergies entre les actions territoriales et nationales et pour la promotion des interfaces entre l'humanitaire, le développement et la paix, et les exhorte à poursuivre dans cette voie ;

- Reconnaît les différentes structures de gouvernance nationales et infranationales des États membres pour la mise en œuvre de la SRS et du plan d'action territorial et recommande aux États membres de renforcer davantage la coordination au niveau national pour soutenir la mise en œuvre de la SRS.

Sur les mécanismes de financement :

- Invite les institutions financières internationales et les partenaires à renforcer l'alignement de leurs engagements et de leurs investissements dans la région, sur les objectifs de la SRS et à donner une priorité au soutien de la mise en œuvre des PAT ;
- Exhorte la Commission du Bassin du Lac Tchad et les Nations Unies à continuer d'explorer les possibilités de développement d'un mécanisme de financement qui favorisera la coordination, le suivi et l'appropriation nationale pour une mise en œuvre cohérente de la SRS sur le long terme et de présenter les résultats de cette réflexion lors du prochain comité de pilotage de la SRS ;
- Reconnaît le rôle clé de la Commission de l'Union Africaine dans la mobilisation de ressources supplémentaires en vue de la mise en œuvre de la SRS et l'exhorte à poursuivre son appui.

Sur la reddition de compte des acteurs

- Exhorte tous les partenaires à rendre compte de toutes leurs initiatives s'inscrivant dans le champ d'application de la SRS et des PAT conformément aux piliers de la SRS, aux objectifs stratégiques, au cadre de résultats et aux lignes directrices élaborées pour la production de rapports dans les huit territoires affectés afin de faciliter le suivi et le reporting ;
- Enjoint aux acteurs internationaux de l'humanitaire, du développement et de la paix d'utiliser les plateformes RSS des organisations de la société civile, la task force régionale et les groupes de travail des piliers territoriaux comme mécanismes de coordination et de partenariat aux niveaux régional, national et territorial ;

Sur l'appui politique et sécuritaire :

- Organisera des missions conjointes du Comité de pilotage dans les huit territoires touchés,
- Remercie les membres du Groupe International de Soutien (GIS) pour son appui politique en vue de la mise en œuvre de la SRS et encourage les autres partenaires internationaux à rejoindre ce Groupe.
- Exhorte la Force Multinationale Mixte (FMM) à poursuivre son engagement et sa coopération avec les communautés afin d'améliorer les relations entre civils et militaires, de protéger les civils, notamment les femmes et les enfants, et de promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit.
- Reconnaît le rôle essentiel du Forum des Gouverneurs comme plateforme régionale d'échange, de consultation et d'identification des interventions transfrontalières pour renforcer la coopération régionale, le commerce et la mobilité humaine transfrontalière.

Pour lire et télécharger le rapport complet, cliquez [ici](#)

Pour de plus amples renseignements, bien vouloir contacter le Chef du Secrétariat de la SRS Chika Charles Aniekwe à l'adresse chikacharles.aniekwe@undp.org et le Spécialiste de Communication- Laetitia Pougdba Ouoba à l'adresse Laetitia.ouoba@undp.org

* * *

La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) a été créée le 22 mai 1964 par les quatre pays riverains du lac Tchad : le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. La République centrafricaine a rejoint l'organisation en 1996 et la Libye a été admise en 2008. L'Égypte, la République du Congo et la République démocratique du Congo sont des membres observateurs. Le siège de la Commission est situé à N'Djamena, au Tchad. Les mandats de la Commission comprennent : la gestion du Lac Tchad et de ses ressources en eau partagées, la préservation des écosystèmes et la promotion de l'intégration régionale, de la paix, de la sécurité et du développement dans la région du lac Tchad. La CBLT est un organisme de bassin, membre du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) et du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). La Commission est financée par les contributions des États membres, mais une réflexion est en cours pour un financement autonome de l'Organisation. www.cblt.org